

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3244

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012 - Association inter-régionale des élus des nationales 7, 6, 86 ancienne route bleue et des amis de la route. Aire N7 - Territoire de terroirs European Green Road - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3244**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012 - Association inter-régionale des élus des nationales 7, 6, 86 ancienne route bleue et des amis de la route.
Aire N7 - Territoire de terroirs European Green Road - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités au regard des compétences de la Communauté urbaine. A partir de 2012, les cotisations sont délibérées chaque année.

Ainsi, par délibération n° 2012-2917 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a approuvé le renouvellement de 38 adhésions dont 2 nouvelles adhésions, pour un montant total de 369 123,64 €. Le présent dossier a pour objet de proposer le renouvellement du versement de 11 cotisations et 3 nouvelles adhésions.

Renouvellement d'adhésions et cotisations 2012

Le tableau ci-dessous récapitule les associations auxquelles la Communauté urbaine a adhéré par délibération du Conseil de communauté et le montant de la cotisation annuelle pour 2012.

Nom de l'organisme		Montant de la cotisation 2012 (en €)
AACT	Association des acheteurs des collectivités territoriales	180,00
ACR+	Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources	2 520,00
AFTES	Association française des tunnels et de l'espace souterrain	1 000,00
AMR	Association des maires du Rhône	6 596,00
Association Rivière Rhône-Alpes		250,00
FNMS	Fédération nationale des métiers du stationnement	3 298,00
France Biotech		6 578,00
FSTT	France sans tranchée technologies	2 320,24
Office international de l'eau		1 000,00
PFE	Partenariat français pour l'eau	2 000,00
Plante & cité		3 000,00
Total		28 742,24

Nouvelles adhésions

a) - Réseau français des villes éducatrices

Le réseau français des villes éducatrices dont le siège social est situé à l'Hôtel de ville de Lyon, est constitué de collectivités engagées dans l'éducation au sens large du terme : les villes éducatrices ont pour objectifs communs la réalisation de projets et d'activités destinés à améliorer la qualité de vie de leurs habitants. Une charte régit le fonctionnement de ce réseau.

Ce réseau français est adhérent à un réseau international des villes éducatrices lancé à Barcelone en 1990. Il permet d'avoir accès à des banques de données liées à l'éducation, à des rencontres thématiques, et favorise une capacité collective d'expression des communes et des intercommunalités adhérentes.

La Communauté urbaine a un plan d'éducation au développement durable et travaille actuellement à son évolution. Il serait particulièrement intéressant d'avoir des échanges pragmatiques entre collectivités, en particulier sur la question des changements de comportements.

Le montant de l'adhésion annuelle, pour 2012, est de 500 €.

b) - Association pour le développement des techniques de transport d'environnement et de circulation (ATEC ITS France)

Cette association, fondée en 1973, est un organe de promotion et de développement des techniques et méthodologies favorisant l'amélioration des déplacements et le traitement de leurs conséquences. Elle vise à favoriser l'échange d'informations et d'expériences locales, nationales et internationales sur le sujet. C'est un centre de réflexion et d'animation, notamment pour ce qui concerne l'exploitation de la circulation routière.

La Communauté urbaine, avec son poste de contrôle CRITER des 1 500 carrefours à feux de l'agglomération et avec le projet de la centrale de mobilité dans lequel s'insère Optimod'Lyon récemment lancé par la Communauté urbaine, dispose d'outils de premier plan aux niveaux national et européen pour gérer les trafics et pour assurer une information de qualité aux usagers.

Ces outils et projets (aussi appelés systèmes de transports intelligents, ITS en anglais) nécessitent une veille technologique régulière. L'adhésion à ITS France permet d'assurer efficacement cette veille, mais aussi et surtout de valoriser la contribution actuelle de la Communauté urbaine aux travaux d'ITS France, d'apparaître clairement dans les publications et d'être plus visible au salon annuel d'ITS France qui rassemble les maîtres d'ouvrages, maîtres d'oeuvres et industriels du secteur.

Le montant de la cotisation, pour 2012, s'élève à 1 472,85 €.

c) - Association inter-régionale des élus des nationales 7, 6, 86 ancienne route bleue et des amis de la route. Aire N7 - Territoire de terroirs - European Green Road

L'association Aire N7 a été créée en août 2011, son siège social est situé à Tain l'Hermitage. Elle a pour objectif de fédérer les élus, collectivités, organismes, personnalités qualifiées et spécialistes de la route et des communications concernées par le tracé de l'ancienne route nationale 7, entre Paris et Menton, et plus largement entre Amsterdam et Monaco : tracé de la route bleue historique.

L'objet de cette association est de rechercher des synergies et de promouvoir un "Territoire de terroirs" au plan national, européen et mondial, sous différents aspects : géographique, historique, gastronomique, économique, touristique, culturel, etc. Il s'agit de construire un produit touristique européen à vocation mondiale, qui bénéficiera en premier lieu aux villes et collectivités adhérentes.

Les projets de l'association consistent à créer un site Internet, à animer des groupes de réflexion, à organiser un congrès annuel et à mettre en place une signalétique pour les communes associées ou fondatrices et les établissements partenaires.

Située au centre du tracé et compétente en matière touristique, la Communauté urbaine trouverait intérêt à adhérer à cette association et à procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au sein de celle-ci. Le montant de la cotisation 2012 s'élève à 8 222,84 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon aux 11 associations mentionnées ci-dessus, pour un montant total de cotisations pour 2012 de 28 742,24 €.

2° - Approuve l'adhésion de la Communauté urbaine :

a) - au Réseau français des villes éducatrices et le versement de la cotisation 2012 d'un montant de 500 €,

b) - à l'Association pour le développement des techniques de transport d'environnement et de circulation (ATEC ITS France) et le versement de la cotisation 2012 d'un montant de 1 472,85 €,

c) - à l'Association inter-régionale des élus des nationales 7, 6, 86 ancienne route bleue et des amis de la route. Aire N° 7 - Territoire de terroirs - European Green Road et le versement de la cotisation 2012 d'un montant de 8 222,84 €.

3° - Désigne monsieur Jean-Michel Daclin en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein des instances de l'Association inter-régionale des élus des nationales 7, 6, 86 ancienne route bleue et des amis de la route. Aire N7 - Territoire de terroirs - European Green Road.

4° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces adhésions.

5° - La dépense correspondante de fonctionnement sera prélevée sur les crédits inscrits - exercice 2012 :

- au budget principal - compte 6281 - fonction 01 - opération n° 0P28O2303, pour un montant de 35 937,93 €,

- au budget annexe de l'assainissement - compte 6281 - opération n° 2P28O2303, pour un montant de 1 000 €,

- au budget annexe des eaux - compte 6281 - fonction 020 - opération n° 1P28O2303, pour un montant de 2 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.